



Refus du syndic d'appliquer vote d'ag

Par **cmaro**, le **09/02/2014 à 10:20**

L'ag a voté les travaux de remplacement d'une barrière vétuste installée depuis 25 ans sur une parcelle privée , par un portail plus sécuritaire . Le syndic refuse de faire exécuter ces travaux sans une décharge du conseil syndical ou d'un vote par l'ag l'année suivante car il veut faire une demande de travaux qui ne peut être signée par la propriétaire de cette parcelle, inconnue auprès de tous les services fonciers de la mairie.
La mairie a répondu ne pas être concernée et ce n'est qu'un problème entre la copropriété et la propriétaire (de plus de 100 ans et sans descendants!)
que faire ?
merci d'avance une membre du conseil syndical

Par **janus2fr**, le **09/02/2014 à 11:20**

Bonjour,
Je ne vois pas comment il a pu être voté de remplacer une barrière installée sur une parcelle appartenant au voisin !
Puisque cette barrière est installée sur une parcelle appartenant au voisin, elle appartient au voisin et votre copropriété n'a aucun pouvoir dessus.

Ou alors, vous avez mal exposé la situation...